

PREFECTURE DES DEUX-SEVRES

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES Niort, le 10 juillet 2007

Bureau de l'Environnement Et de l'Urbanisme

Affaire suivie par Mme CARDIN téléphone : 05.49.08.69.57 télécopie : 05.49.08.69.08

mel sonia.cardin@deux-sevres.pref.gouv.fr

A 4662

Monsieur le Directeur,

Par courrier du 27 mars 2007, j'ai accusé réception de votre dossier concernant la cessation d'activité d'une centrale d'enrobage située sur la commune de Mazières en Gâtine.

Cette installation a fait l'objet d'un arrêté d'autorisation le 3 octobre 2006. Les travaux se sont terminés fin novembre 2006.

Au cours d'une visite réalisée le 13 avril 2007, les services d'inspection ont pu constater que toutes les installations avaient été démontées et évacuées. Il n'y avait plus de matériaux sur le site et le terrain était totalement remis en culture.

Je prends donc acte de votre déclaration de cessation d'activité. Vous trouverez également ci-joint la lettre des services d'inspection, laquelle vaut procèsverbal de récolement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet, Pour le Préfet et par délégation Le Directeur

Daniel SORAIN

Société HELARY TP BP 50632 Ploumagoar 22206 GUINGAMP Cedex